

Sécuriser son entreprise pour prévenir et surmonter les périodes de crise

PARTENAIRES DE VOS FORMATIONS

PUBLIC CONCERNE

Agriculteur du Doubs et du Territoire de Belfort (et autre départements) confrontés à des difficultés

PRE - REQUIS

Aucun

DUREE - LIEU - DATES

1 jour soit 7 heures
Lieux à définir
Dates à définir

INTERVENANT

Conseiller juridique CERFRANCE
Alliance Comtoise

EVALUATION DE LA FORMATION

Test et/ou Enquête de satisfaction + Attestation de fin de formation

RESPONSBLE STAGE

Isabelle TEMEY

COUT

Ressortissants VIVEA
40 €/j et par personne

Lors de cofinancement FEADER BFC, chèque restitué en fin de formation si participation à la totalité de la formation

+ 40 € cotisation annuelle

Autre public
(non ressortissants VIVEA)
= 200 € / jour

OBJECTIFS

- ◆ Permettre aux agriculteurs d'évaluer le niveau de protection de leur exploitation et de leur patrimoine privé.
- ◆ Savoir anticiper les périodes de crise pour les surmonter.

PROGRAMME

- ◆ Identifier les attentes des participants
 - Présentation des stagiaires et synthèse de leurs attentes et objectifs
- ◆ Etre en mesure d'évaluer le niveau de protection de l'exploitation et du patrimoine privé de l'agriculteur
 - Examiner la responsabilité de l'agriculteur par rapport aux résultats de son exploitation
 - Les différents moyens de protection de l'actif professionnel et analyse de leurs incidences : les régimes matrimoniaux (communauté, séparation, Pacs), la constitution de sociétés : sociétés d'exploitation ou sociétés foncières
 - Etude de l'impact des garanties prises par les créanciers (cautionnement, hypothèque, gage, nantissement, warrant)
- ◆ Prévenir les périodes de crise
 - Analyser différents indicateurs économiques et permettre aux agriculteurs d'appréhender la situation de leur exploitation (taux d'endettement, EBE, trésorerie nette, prélèvement,...)
 - Point particulier sur l'état de cessation des paiements (définition, mode de calcul, conséquences...) et comparaison avec d'autres notions (insolvabilité, déficit...)
- ◆ Comparer une restructuration négociée de la dette et une restructuration judiciaire
 - Présentation des avantages et limites d'une restructuration négociée de la dette avec les banques et les fournisseurs
 - Présentation d'une procédure amiable mais encadrée : la procédure de conciliation
 - Présentation de la restructuration judiciaire de la dette et de ses conséquences
- ◆ Examiner les perspectives futures d'une exploitation en crise
 - Perspectives pour l'exploitation : poursuite grâce à un nouvel apport d'argent et/ou la restructuration de la dette, poursuite avec évolution de la structure : fusion, scission, ...
 - Perspectives pour l'agriculteur : conserver son statut d'exploitant, partager les responsabilités avec un ou plusieurs autre(s) exploitant(s), devenir salarié, ...

Méthodes pédagogiques Apports de l'intervenant avec appui par vidéo projection, illustration des propos par des cas pratiques, partages d'expérience, échanges entre les participants et l'intervenant, remise d'un support document

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation : Feuilles de présence, Questions orales ou écrites (QCM) et Mises en situation, Formulaire d'évaluation de la formation.

Une attestation de fin de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.